

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF1276

présenté par
Mme Reid Arbelot, M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Sansu, M. Brugerolles,
M. Monnet, M. Tjibaou, M. Castor, Mme Lebon, M. Rimane, Mme Faucillon, M. Nadeau,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maurel, M. Peu, M. Baptiste, Mme Sanquer, M. Ratenon, M. Seo et
M. Mathiasin

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	2 094 000
Protection maladie	0	0
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
Fonds de lutte contre l’ice (ligne nouvelle)	2 094 000	0
TOTAUX	2 094 000	2 094 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd’hui, il n’y aurait pas moins de 30.000 consommateurs d’ice, de plus en plus jeunes, en Polynésie française pour près de 280.000 habitants, contre 10.000, il y a quelques années. Pour

comprendre l'ampleur de ce phénomène, ramené à la population française, cela représente plus de 7 millions de personnes. L'ice c'est le nom donné, par les polynésiens, à la méthamphétamine synthétisée sous forme de cristaux. Cette drogue est réputée extrêmement addictive, est également très coûteuse et donc lucrative. Le gramme coûte aux alentours de 1250 euros. C'est pourquoi les réseaux s'organisent et redoublent d'efforts pour agrandir leur clientèle allant jusqu'à proposer à la sortie des collèges et des lycées les premières bouffées gratuites, conduisant irrémédiablement à une addiction précoce et sans doute durable.

La lutte contre l'ice doit également passer par la mise en place d'une répression plus stricte des trafiquants, notamment par le renforcement des moyens de l'Ofast (Office antistupéfiants), le durcissement des peines mais aussi la création d'un centre de désintoxication. Autant de moyens d'actions qui nécessitent des moyens financiers à la hauteur de l'urgence.

Une question écrite et de nombreuses sollicitations à l'attention des Gouvernements successifs ont d'ores et déjà été réalisées à ce sujet par les élus polynésiens. L'État a un rôle à jouer dans ce combat aux côtés des autorités polynésiennes, des associations et des familles touchées par ce fléau.

Le Gouvernement de la Polynésie française a consacré 250 millions de francs à la lutte contre l'ice. Une enveloppe qui a été soumise au vote des représentants de l'Assemblée de la Polynésie française lors du dernier collectif budgétaire, en mars 2025. Il est attendu de l'État qu'il abonde d'une somme équivalente, soit de 2 094 000 millions d'euros.

Cet amendement a donc pour objet de matérialiser cette demande du Gouvernement polynésien.

Aussi est-il proposé de procéder aux mouvements de crédits suivants :

- Retire 2 094 000 millions d'euros au Programme 204 : Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ;
- Abonde de 2 094 000 millions d'euros en CP et en AE le nouveau fond de lutte contre l'ice en Polynésie française ;